

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 24/05/2019
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT et Nicole MAGALLON ; MM Grégoire DELABRE, Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Agnès PISSY représenté par Christian VANWONTERGHEM

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BRICOUT

Le conseil municipal...

Valide...

- le compte rendu de la séance du 05/04/2019.

Délibère favorablement...

- Pour établir le tableau définitif des subventions accordées aux associations locales :
 - 250 € pour la société de boules du Déoule ;
 - 1500 € pour le comité des fêtes de Barcillonnette ;
 - 200 € pour l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Barcillonnette.
- Pour autoriser le maire à procéder à l'achat d'un portique en vue du remplacement de l'existant dans le jardin public, sur la base d'un devis estimatif de 1 549 € HT. Le modèle choisi assure une meilleure durabilité, grâce à des pieds et une barre transversale en acier ;
- Pour la remise à niveau des travaux d'entretien de la voirie, sur la base d'un nouveau devis de la société Colas établi à 8 450 € HT ;
- Pour acter le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU ;
- Pour une décision modificative du budget relative à l'imputation de l'opération de cession de la grange (modification technique n'ayant aucun impact sur les équilibres budgétaires) ;
- Pour autoriser le maire à procéder aux achats d'équipements pour le gîte de Peyssier pour une somme totale de 1958,15 € (lits : 841,62 € ; linge : 717,33 € ; cuisinière : 399,20 €) ;
- Pour accorder les droits de chasse sur le site de Peyssier à l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Barcillonnette, sur la base d'une convention assortie d'une redevance annuelle de 1000 €.

Décide

- De l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 ;

Est informé...

- De l'ouverture de la régie culturelle régionale qui dispose d'un relais de son Parc de matériel de spectacle à Veynes pour une meilleure répartition de l'offre culturelle sur le territoire régional, afin de rapprocher le service public régional des opérateurs culturels. Elle permet aux publics professionnels et amateurs du monde culturel (artistes, associations, opérateurs culturels, collectivités...) souhaitant organiser un spectacle ou tout événement culturel à caractère public de pouvoir être conseillés et emprunter sur réservation, du matériel technique de spectacle moyennant une participation modeste aux frais de maintenance ;
- De l'initiation d'un projet de partenariat entre le Groupe Régional d'Expert sur le Climat (GREC) et l'association Et Si Nous qui a toute chance de s'élargir en direction des communes du plateau. Le conseil municipal exprime son intérêt pour le projet ;
- De la suite des actions dans le groupe de travail sur le transfert de la compétence Eau ;
- Du fonctionnement du secrétariat suite au recrutement de Mme Anne THERIC en suppléance de Marijo ESTEVE en congé de maladie ;
- De l'inutilité de prévoir une installation provisoire pour ErdG, compte tenu de son hébergement dans l'espace de *coworking* de Gap. Les modalités d'installation définitives seront définies précisément quand l'accès à la bergerie sera rétabli. Le conseil est également informé de la possibilité ultérieure de développement d'un système d'autoconsommation collective photovoltaïque ;
- Du projet départemental de développement de la fibre optique, de sorte que 100 % des prises téléphoniques y seront éligibles à la fin 2022, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt d'investissement (AMII) réalisé par Orange dans l'agglomération et par d'autres opérateurs dans le reste du territoire ;
- D'une demande d'un particulier rencontrant des difficultés d'accès à sa propriété. Il est rappelé que le problème ne relève pas de la compétence communale ;
- De l'achèvement des travaux dans le cimetière, exécutés de manière conforme aux attentes, en regrettant les dégâts occasionnés sur un monument, en dépit de la qualité des productions ;
- De l'état d'avancement des travaux de réfection du toit de la bergerie, bientôt achevés. Nous rencontrons toutefois des difficultés pour faire réaliser les devis en vue de l'aménagement de l'intérieur des locaux ;
- De la proposition du Département pour l'aménagement de l'entrée de village, au niveau de Clapier Imbert ;
- Du compte rendu de la réunion de la commission PLU, réunie en préalable au présent conseil municipal, qui fait état :
 - de la rencontre avec les personnes publiques associées (PPA) qui ont globalement validé les projets de règlement et de zonage ;
 - de la présentation de l'étude réalisée par le syndicat mixte d'électricité (SYME 05) sur le projet de zonage.
- Des modalités d'instruction des demandes de certificat d'urbanisme en cours ;
- Du compte rendu de la réunion de présentation du pré-projet de piste forestière par le garde de l'ONF. L'option la plus courte a été privilégiée, le passage par les pâturages a été écarté ;

Demande...

- Au maire
 - de faire réponse au maire de Gap pour l'informer de notre impossibilité de mettre à disposition un terrain d'entraînement pour le 4ème Régiment de Chasseurs, car nous ne sommes pas en mesure de répondre aux besoins exprimés ;de conclure un contrat sous forme d'un acte administratif avec M. CORNAND pour aménager un accès à une parcelle en forêt en vue de son exploitation, en contrepartie de la pérennisation du passage public sur la piste forestière ;
 - de rappeler à M. OLLIER, par un courrier dont le projet est retenu par le conseil municipal, le cadre de la transaction pour échange de parcelles, tel qu'il a été défini dans une délibération du 29 juillet 2005 ;
 - de proposer un projet de convention pour accorder les droits de chasse à l'ACCA de Barcillonnette sur le site de Peyssier.
- Au premier adjoint de faire réaliser un devis pour le remplacement des ombrières dans le lotissement communal ;

Rappel : prochain conseil municipal le 14/06/2019

La secrétaire de séance

Le Maire

B. BRICOUT

JP TILLY